C/2026/5946

9.11.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12678 — ARES / EQT / STATERA JV ASSETS)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/5946)

1. Le 27 octobre 2026, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil [1], d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Ares Management Corporation («Ares», États-Unis), contrôlée par Ares Partners Holdco LLC (États-Unis),

— Statera Operating Holdings Limited («Statera», Royaume-Uni), contrôlée par EQT AB («EQT», Suède),

— Statera Opco Holdings Limited («Statera JV Assets», Royaume-Uni), contrôlée par Statera.

Ares et EFMS acquerront, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun de Statera JV Assets.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Ares est un gestionnaire d'investissements alternatifs américain présent au niveau mondial qui propose à ses clients des solutions complémentaires d'investissement primaire et secondaire dans les catégories d'actifs couvrant le crédit, l'immobilier, le capital-investissement et les infrastructures;

— Statera est une entreprise du secteur de l'énergie du Royaume-Uni spécialisée dans le stockage par batteries et la production flexible d'énergie. Elle est également présente sur les marchés d'autres technologies de production flexible d'énergie, notamment l'accumulation hydroélectrique par pompage et la production d'hydrogène vert. EFMS est le gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs d'EQT Infrastructure VI, un fonds d'investissement privé faisant partie du groupe de fonds d'investissement EQT. EFMS est entièrement détenue par EQT AB (Suède). Les sociétés de portefeuille des fonds EQT sont actives dans toute une série de secteurs et de pays de l'EEE, ainsi que dans le monde entier.

3. Les activités de Statera JV Assets sont les suivantes: systèmes de stockage d'énergie par batteries («BESS»), opérationnels et en cours de construction, et installations de production flexible d'électricité à partir de gaz («Flex-gen»), représentant environ 1,9 GW. Tous ces systèmes et installations se trouvent au Royaume-Uni. Ses activités ont trait i) au stockage de l'électricité et ii) à la production d'électricité à partir de sources non renouvelables. Statera JV Assets vend de l'électricité, des capacités de stockage et des services de flexibilité sur les marchés de gros et d'équilibrage du Royaume-Uni uniquement. Elle ne fournit pas d'électricité aux consommateurs finals.

4. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises [2], il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

5. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

[1] JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
[2] JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12678 — ARES / EQT / STATERA JV ASSETS

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE